25 juin 2008 **08.170**

Motion Hugues Bertrand Chantraine

Pour une meilleure utilisation des ressources énergétiques (bis)

Le Conseil d'Etat est prié de procéder à l'étude des réels besoins en ressources énergétique de chacun de ses services et de formuler des propositions en fonction des diverses possibilités d'économie, si leur alimentation dans le type d'énergie utilisée s'avérait peu adéquate.

Il est invité, en outre, à étudier également la possibilité d'introduire dans les critères de choix d'implantation des futurs services, cette même réflexion.

Enfin, et dans la même optique, le Conseil d'Etat est invité à réactualiser le bilan énergétique des bâtiments de l'Etat.

Cosignataire: L. Debrot

Développement écrit

Pour suivre la problématique énoncée lors de la motion Hughes Bertrand Chantraine 07.153, du 26 juin 2007, "Pour une meilleur utilisation des ressources énergétiques", les situations évoluant rapidement dans ce domaine, il avait été imaginé de l'amender.

Néanmoins, il semblerait que l'amendement s'éloigne par trop de la motion initiale, il a donc été préféré une nouvelle motion.

En conséquence, nous avons invité le Conseil d'Etat à réfléchir à une meilleure utilisation des ressources énergétiques du canton, par l'installation et la localisation des services de l'Etat en tenant compte d'une manière plus prépondérante de leurs besoins en énergie, et une attention toute particulière devrait être portée sur le type d'énergie le plus en adéquation entre leur approvisionnement et leur fonctionnement.

Venons-en à l'exemple du service informatique de l'Entité neuchâteloise SIEN, sujet de la première motion, qui est très gourmand en froid, les centraux et serveurs informatiques produisent d'énormes quantités de chaleur qui leur sont néfastes. Il aurait donc été judicieux de placer ce service pas trop éloigné, par exemple, des bâtiments techniques du service des eaux, dont les locaux sont en permanence baignés d'un froid glacial, issu du pompage des eaux du lac à grande profondeur. En positionnant les locaux du SIEN tout proche de ceux du service des eaux, il aurait été aisé de profier de cette basse température gratuite et permanente pour refroidir les installations informatiques.

Il est probable que d'autres services puissent répondre à une problématique de ce genre, et si une étude pouvait être menée sur le sujet et que les résultats montraient que des améliorations dans la consommation énergétique des services de l'Etat pouvait participer au rééquilibrage des régions en matière d'investissements cantonaux...certains d'entre nous y trouveraient plus d'une raison de se réjouir.